

Convention d'improvisation α

Mosaïque

Première version écrite en avril 2002 sur la base des enseignements de :

Christine Blanchard, Nathalie Carrié, Emmanuel Grivet, Julyen Hamilton, Patricia Kuypers, Isabelle Lasserre, Yann Lheureux, Pat Olive.

Les versions de cette convention ont successivement bénéficié des contributions de :

Serge Potteck, Lucile Terle, ...

© **Éditions du Schémectif, 2002.** La version la plus à jour de cette convention est en ligne sur www.schemectif.net/impro

La mise en œuvre et la diffusion de cette convention sont totalement libres.

Personne ne peut interdire à qui que ce soit la mise en œuvre de cette convention ou d'une convention directement dérivée de celle-ci.

Quiconque peut aussi écrire, mettre en œuvre et diffuser une convention directement dérivée de celle-ci, pourvu qu'il ne s'attribue pas la paternité du résultat au-delà des modifications apportées, et au-delà des pratiques traditionnelles des milieux de l'improvisation.

Si une organisation qui développe globalement et sans parti pris la pratique de l'impro s'intéresse à la convention, les droits sur la convention lui seront transférés, pourvu qu'elle représente de façon équilibrée et durable les professionnels et les pratiquants de l'improvisation au niveau européen (niveau francophone au minimum) et qu'elle garantisse, y compris après sa propre dissolution éventuelle, l'utilisation libre de la convention et de celles qui en seront dérivées. L'intérêt d'un tel rattachement est la possibilité de faire évoluer une version consensuelle de la convention α . Si l'organisation détentrice des droits cessait de remplir les conditions précédentes, et si plusieurs associations en venaient à se disputer la présente convention sans parvenir à un accord, les Éditions du Schémectif reprendraient tous les droits sur elle. Si elles en étaient dans l'incapacité ou si elles ne pouvaient pas assumer les exigences de libre utilisation et diffusion, la convention tomberait pleinement dans le domaine public.

Chacun peut participer à l'amélioration de la convention. La décision de prendre en considération une proposition de modification relève pour l'instant des Éditions du Schémectif, avant de relever de l'organisation à qui seront transférés les droits.

Préambule

La pratique de l'improvisation est certainement à même de véhiculer des valeurs très profondes, pourvu qu'elle soit orientée en ce sens. Ces valeurs sont par exemple celles de l'accord et du partage, dont les pratiquants de l'improvisation acquièrent spontanément le goût pendant que, dans notre civilisation, il semble que ce soient plutôt les élans de domination et de mise en avant personnelle qui sont développés et mis en exergue.

S'il est bon pour l'avenir de la planète que de telles valeurs se répandent, il est également bon que la pratique de l'improvisation se développe.

Il reste dans tous les cas à vérifier que la pratique de l'improvisation a des effets globalement positifs, et sinon à œuvrer dans ce sens. Ce qui est de la responsabilité de nous autres ses pratiquants.

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>Introduction</u>	3
<u>2</u>	<u>Improvisation</u>	3
<u>3</u>	<u>Les acteurs</u>	3
<u>3.1</u>	<u>Improvisateurs</u>	3
<u>3.2</u>	<u>Accordeur et son suppléant</u>	3
<u>3.3</u>	<u>Public</u>	4
<u>4</u>	<u>Catégories d'improvisations</u>	4
<u>5</u>	<u>L'animation de la Mosaïque</u>	4
<u>5.1</u>	<u>Généralités</u>	4
<u>5.2</u>	<u>Préparation de la Mosaïque</u>	5
<u>5.3</u>	<u>Accueil des participants et début des improvisations</u>	5
<u>5.4</u>	<u>Séquençement des impros</u>	5
<u>5.5</u>	<u>Invitations à improviser</u>	5
<u>6</u>	<u>Responsabilité</u>	6
<u>7</u>	<u>Souvenirs de la Mosaïque</u>	7

1 Introduction

Cette convention α concerne des performances appelées « Mosaïques », au cours desquelles des improvisations s'enchaînent dans une belle dynamique pour le plus grand plaisir des improvisateurs et du public.

Cette convention α est particulièrement adaptée à des performances d'improvisation ouvertes (par exemple sans sélection, les expériences des improvisateurs étant variées), qui appellent donc un cadrage assez poussé.

Pour une large part, cette convention explicite ce que divers professeurs de danse pratiquent dans leurs cours et leurs stages (cf. page de couverture).

2 Improvisation

Une improvisation (ou impro) se déroule pendant un moment délimité dans le temps, et dans une zone préalablement définie dans l'espace.

Ces improvisateurs créent leur œuvre collective pour le public avant tout. Au-delà de l'organisation de la Mosaïque en improvisations successives, c'est en cela que les Mosaïques sont très éloignées des 'jams'.

Une improvisation s'inscrit dans un contexte – sonore, lumineux, spatial, etc.. Elle ne répond à aucune contrainte explicitée en temps réel par la parole, mais peut toutefois répondre à des consignes fixées par les improvisateurs eux-mêmes ou par l'accordeur.

3 Les acteurs

3.1 Improvisateurs

Un improvisateur est une personne qui, pendant tout ou partie d'une impro, participe à l'œuvre collective. Selon ses préférences et son expérience, un improvisateur puise dans ses talents en danse, musique, chant, théâtre, vidéo, etc..

3.2 Accordeur et son suppléant

L'accordeur coordonne la succession d'improvisations qui constitue une Mosaïque. Par ses choix, il donne un esprit à la Mosaïque.

L'accordeur peut partir sur scène comme improvisateur, pourvu qu'il respecte lui-même les principes qu'il fait valoir auprès de tous les improvisateurs. Il est alors remplacé dans son rôle par l'accordeur suppléant.

L'accordeur et son suppléant sont choisis par l'organisation qui accueille la Mosaïque. Le choix est annoncé suffisamment à l'avance pour que les participants éventuels puissent décider de participer à la Mosaïque en toute connaissance de cause.

3.3 Public

Le public se voit offrir les improvisations. Il respecte strictement, sans intervenir, ce qui se passe sur scène. Il intervient seulement dans le cas où les improvisateurs l'y invitent, ou si l'accordeur a orienté la Mosaïque pour que ce soit le cas.

4 Catégories d'improvisations

Les improvisations qui composent une Mosaïque se répartissent en trois catégories :

- **Cénacle.** Ces improvisations sont pratiquées par un groupe d'improvisateurs ayant décidé à l'avance d'improviser ensemble, et qui en a averti l'accordeur.
- **Foyer.** Une telle improvisation est démarrée par un groupe d'improvisateurs ayant décidé d'improviser ensemble, et qui accepte ou souhaite ensuite l'entrée d'autres improvisateurs prêts à nourrir judicieusement l'improvisation.
- **Agora.** Tous les improvisateurs qui le souhaitent peuvent prendre part à une telle improvisation à n'importe quel moment de son déroulement. S'il le juge utile, l'accordeur donne des indications sur le nombre d'improvisateurs (soit pour limiter ce nombre, soit pour le pousser à la hausse).

Les improvisateurs annoncent leur volonté de proposer une improvisation « Cénacle » ou « Foyer » en s'adressant à l'accordeur au début de la Mosaïque ou entre deux improvisations. Le groupe d'improvisateurs en question est appelé une **tribu**.

5 L'animation de la Mosaïque

5.1 Généralités

La Mosaïque est animée par un « accordeur », une accordeuse ou une équipe d'accordeurs, et leurs suppléants.

L'accordeur peut orienter la Mosaïque dans le sens qu'il souhaite, au-delà même de ce qui est fixé dans la présente convention. Par exemple, s'il juge que trop peu d'improvisations ont lieu dans une certaine catégorie (cénacle, foyer, agora), il peut inciter les participants à en réaliser davantage.

Seuls les points mentionnés dans la rubrique 'responsabilité' sont à respecter strictement et systématiquement. Par ailleurs, l'accordeur est systématiquement tenu d'explicitier ceux de ses choix qui tendent à dissymétriser la situation des improvisateurs. La situation est par exemple dissymétrique quand elle ne conduit pas les improvisateurs à participer à des improvisations comparables en durée.

5.2 Préparation de la Mosaïque

Avant le début de la Mosaïque, l'accordeur s'assure que toutes les conditions de la Mosaïque sont réunies, et que les moyens nécessaires sont prêts pour accueillir les improvisateurs et le public. Il délimite également une zone attribuée aux improvisations. Les improvisateurs ne pourront sortir en aucun cas, afin de ne pas se mettre en danger.

5.3 Accueil des participants et début des improvisations

L'accordeur accueille les participants. Il les présente ou les invite à se présenter, puis explicite les principes de déroulement de la Mosaïque. Immédiatement après, les improvisateurs lui font les premières demandes d'improvisation « Cénacle » ou « Foyer », avant que la première improvisation ne soit lancée.

5.4 Séquencement des improvisations

L'accordeur assure le séquencement des impros. Il appelle les improvisateurs inscrits aux improvisations « Cénacle » et « Foyer » dans l'ordre qu'il souhaite (en principe l'ordre d'inscription), et fixe éventuellement des consignes aux improvisateurs qui le lui auraient demandé. Entre ces improvisations « Cénacle » et « Foyer », il intercale éventuellement des improvisations « Agora ».

Dans le cas des improvisations 'Cénacle' et 'Foyer', le groupe de départ peut exprimer ses desiderata quant au cadre de l'improvisation : durée, lumière, musique, position du public, consignes, etc.. L'accordeur avise. Sinon, de même que dans le cas des improvisations agora, ces aspects sont laissés à l'appréciation de l'accordeur.

Quand il juge utile de mettre fin à une impro, l'accordeur l'annonce à haute voix aux improvisateurs en leur demandant d' « aller vers la fin ». Soit la fin arrive alors naturellement dans des conditions jugées bonnes par l'accordeur, soit celui-ci la déclare à la première occasion (par exemple en prononçant « Noir »).

5.5 Invitations à improviser

Principe

Chaque improvisateur se voit attribuer, au début de la séance, un jeu d'invitations. Chaque improvisation auquel il participe vaut une ou plusieurs invitations.

→ Exemples : • le nombre d'invitations attribuées peut être proportionnel à la durée de l'impro ; • Dans le cas des improvisations de type 'Cénacle', ce nombre peut être plus important dans le cas des petites formations (par exemple trois invitations retirées pour un solo, deux pour un duo, une dans les autres cas).

Attribution d'invitations

Au début de la séance, l'accordeur distribue les invitations aux participants déclarés comme improvisateurs.

Tous les improvisateurs d'une même famille (danseurs, musiciens ou acteurs) reçoivent le même nombre d'invitations. Dans son introduction, l'accordeur explicite les raisons pour lesquelles il attribue à chaque famille tel nombre d'invitations, en cohérence avec l'esprit qu'il entend donner à la Mosaïque. Pourront par exemple recevoir un nombre d'invitations différent : les improvisateurs venus de loin spécialement pour la Mosaïque, les professeurs, etc.. Certaines catégories d'improvisateurs peuvent ne pas être concernées pas le principe des invitations et se présenter sur scène quand ils le souhaitent.

Plus généralement, des exceptions peuvent être décidées par l'animateur, pourvu que leurs justifications soient explicitement apportées en début de séance.

Écoulement des invitations

Si un improvisateur intervient spontanément dans une improvisation Foyer ou Agora, et si aux yeux de l'accordeur cette intervention sert ponctuellement, judicieusement et humblement le plateau (ponctuation, dessin d'un contour, décor,...), alors aucune invitation n'est décomptée. L'accordeur peut aussi retirer moins d'invitations aux improvisateurs ayant offert une improvisation particulièrement intéressante et/ou se terminant par une belle fin spontanée.

Un improvisateur qui décide de rester spectateur en cours de spectacle peut restituer à l'accordeur les invitations qui lui restent. Elles sont alors éventuellement distribuées aux improvisateurs qui restent actifs, selon les principes de distribution du jour ou selon de nouveaux principes explicités entre deux improvisations.

Gestion des invitations

L'accordeur tient à jour le tableau d'engagement des improvisateurs, qui permet en particulier le décompte des invitations.

Lorsqu'un improvisateur a écoulé ses invitations, il échange un signe avec l'accordeur pour lui signifier qu'il en a conscience. Dans le cas contraire, l'accordeur le lui signifie.

6 Responsabilité

La Mosaïque est organisée en conformité avec les lois locales.

Sécurité

L'accordeur s'assure que la sécurité des participants est assurée à tout moment. La zone réservée aux improvisations est définie de sorte que les risques soient maîtrisés.

Bien-être

L'accordeur fait son possible pour garantir la sécurité des participants. Il s'efforce aussi d'assurer leur bien-être, et obtient en particulier que personne ne boive d'alcool, ne fume ou ne consomme de substances illicites sur le lieu de la Mosaïque. Dès l'instant où l'accordeur ne se sent plus en mesure d'assumer ces responsabilités, il interrompt la Mosaïque.

Droit de l'image

Les improvisations de la Mosaïque ne sont en principe pas enregistrées (ni film, ni photo, ni enregistrements sonores, etc..). Ainsi, tous les improvisateurs offrent sans ambiguïté à l'instant présent seulement, sans penser ni à la postérité ni à une éventuelle utilisation non consentie de leur image. Dans le cas où certains types d'enregistrement sont permis, cela doit avoir été annoncé clairement et suffisamment à l'avance pour que les improvisateurs qui ont décidé de venir ne soient pas mis en difficulté le jour dit. L'usage des enregistrements reste de nature strictement privée, sauf accord spécifique entre le possesseur de l'enregistrement et tous les participants qui apparaissent sur l'enregistrement (que celui-ci soit visuel, sonore, voire olfactif ou autre) .

7 Souvenirs de la Mosaïque

Le tableau des invitations restera le principal souvenir de la Mosaïque. Il contient toute information que l'accordeur ou tout autre participant aura souhaité y consigner ou y annexer. L'organisation (par exemple l'association) qui accueille la Mosaïque en garde une copie. Le document peut aussi être photocopié et distribué aux participants.